



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE ARBITRAGE Section J.A.D

PV N°12 CDA-Section JAD/1

REUNION DU 29 AOUT 2022

Présents : Mme DEMAS Tiphaine - MM. MATHIEU F – THIBERT V – DOUAY G – CLERCELET M – REMOND C – HUOT MARCHAND Y.

Excusé : M. ROCHE M

Ordre du jour

THÈMES ÉVOQUÉS

- 1 : Stage de rentrée**
- 2 : Dates clés / Planning de la saison / Stages à préparer**
- 3 : Formation continue**
- 4 : Questions diverses**

Pour l'instant nous avons 7 JAD au listing + ceux en formation

Arrivée d'un nouveau membre au sein de la CDA jeune : M. DERVAUX Alban occupant le rôle de Responsable Futsal + intervenant en tant qu'observateur ligue.

STAGE DE RENTREE

Les JAD sont conviés au stage

DATES CLES – PLANNING DE LA SAISON – STAGES A PREPARER

- 23 septembre 2022 : Test physique obligatoire si objectif JAL
- 18 décembre 2022 : Tournois Futsal SAINT-JEAN DE LOSNE U13. (Uniquement des jeunes, confirmés et novices)
- Stage d'Avril : Potentiels JAL

FORMATION CONTINUE

Voir avec la CDA si les cours auront lieu le premier ou le deuxième vendredi de chaque mois

4 mini-questionnaires dans l'année

QUESTIONS DIVERSES

- Quelles sont les attentes du compte Facebook ?
- Rendre le groupe privé ? Y apporter des restrictions ?
- Poster des portraits d'arbitres jeunes et seniors selon leurs consentements ?
- Le représentant de la CDA 21 valide-t-il le fait que sa responsable féminine accompagne les féminines JAD ?
- Quel est le budget dotation observateurs et membres CDA ?

La CDA remercie l'invitation de la CDA jeune pour cette réunion.

Clôture de la CDA : 19h15

1.1 DECLARATION D'ENTENTE

D2 : PERRIGNY LES DIJON et FENAY sous le nom de ENT PERRIGNY/FENAY sous les couleurs de PERRIGNY LES DIJON et le terrain de PERRIGNY LES DIJON.

D2 : AISEREY et TART LE HAUT sous le nom de ENT AIFC/ESTV 1 sous les couleurs de AISEREY et le terrain d'AISEREY.

D3 : TART LE HAUT et AISEREY sous le nom de ENT ESTV/AIFC 2 sous les couleurs de TART LE HAUT et le terrain de TART LE HAUT.

La Commission donne son accord.

1.2 CHANGEMENTS DE DATES OU D'HORAIRE

Après le 01-10-2022 la CC appliquera ces amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 (Sauf Niv Bas 2ème ph) 15,00 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 (Sauf Niv Bas 2ème ph) 20,00 €.

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 24871950 D3 D FC MPL 2 – MAREY du 4/09/2022 se jouera le 03/09/2022 à 19h00.

**Match 24866706 D1 ST JEAN 2 – AUXONNE du 23/10/22, demande de ST JEAN pour inversion du match.
La CC demande à ST JEAN de contacter le club d'AUXONNE.**

La commission, en possession de l'accord des clubs, inverse les rencontres suivantes, soit :

Match 24885252 D3 A USCD 3 – UFCO du 25/09/22 se jouera à MALAIN.

Match 24885279 D3 A UFCO – USCD 3 du 12/02/23 se jouera à l'USCD.

La commission refuse les reports de match suivant :

Match 24867927 D2 B ENT PERRIGNY/FENAY - CHEVIGNY 2 du 04/09/22, demande de report de PERRIGNY, la CC inverse le match qui se jouera à CHEVIGNY.

Match 24885247 D3 A AFRIQUE – UFCO du 04/09/22, s’agissant de la 1ère journée la CS refuse le report.

Match 24875735 D3 A BELAN – DIJON MAHORAISE du 04/09/22, s’agissant de la 1ère journée la CS refuse le report.

Match 24866422 D3 B RUFFEY ST MARIE – FCCL 2 du 04/09/22 se jouera le 01/11/22 suite à un arrêté municipal, la CS ne peut inverser le match le club de FCCL ne pouvant recevoir.

1.3 AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

CLUBS	DIVISION	JOUR - HORAIRE	AVIS DE LA COMMISSION
USCD	D1	SAMEDI – 19H30	ACCORD
GEVREY	D2	DIMANCHE – 11H30	ACCORD
POUILLY EN AUXOIS	D1	SAMEDI – 19H30	ACCORD

1.4 TIRAGE AU SORT DE LA COUPE FERNAND BACHELARD

82 Equipes engagées, 5 exempts qualifié en COUPE DE FRANCE : UCCF – ENT AIFC/ESTV – FCNCS – TALANT – CHAIGNAY et 1 exempt par tirage au sort, soit 38 matchs.

Tous les matchs auront lieu le 11 septembre à 15h00 sur le terrain du club 1^{er} nommé.

Le prochain tirage aura lieu le 28 septembre 2022.

En cas de match nul, pas de prolongation, séance de tirs au but direct.

1.5 COMPOSITION DES GROUPES D4 -PHASE AUTOMNE

42 équipes inscrite soit 7 groupes de 6, les groupes étant complet la CS refusera les engagements tardifs.

POULE A	POULE B	POULE C
CCOF 2	CREPAND	EF BEAUNOISE
ESVO	MORVANDELLE	FCCL 3

FCAB 2	PRECY	LACANCHE 2
MONTIGNY/AUBE	ST EUPHRONE 2	MANLAY 2
NOUV ETOILE COLOMBINE	TOUILLON	RUFFEY ST MARIE 2
UCCF 3	USSE 3	SAVIGNY/BEAUNE 2
POULE D	POULE E	POULE F
CHAIGNAY	AUXONNE 2	GRESILLES FC 2
EF VILLAGE 3	CHENOVE 2	DIJON DINAMO 2
FONTAINE 3	DINAMO 3	ECHENON 2
MAREY 2	LONGCHAMP	FCNCS 3
SACRIBAINE	PLOMBIERE 3	SEURRE
VINGEANNE 2	REMILLY 2	TILLENAY 2

POULE G
CHEVIGNY 3
DAIX 2
AS POUSSOT
FCSG 2
TALANT 2
ULFE 2

2ème phase poule Haute : 24 équipes qualifiées soit les 3 premiers de chaque groupe et les 3 meilleurs 4^{ème}.

1.7 COURRIERS

RAS

II – FOOT-ENTREPRISE

2.1 COURRIERS

GENDARMERIE : ne peut jouer à domicile jusqu'à nouvel ordre.

AS BESANCON maison d'arrêt : non inscription en championnat FE.

Commision sportive LBFC : Tirage du 1^{er} tour de la CN qui aura lieu 24/09/22 :

ASPTT DIJON – MUNICIPALUX CHENOVE

GENDARMERIE DIJON – MUNICIPALUX DIJON

CHALLENGE CHRISTIAN MEUNIER

III–FEMININES

3.1 COURRIERS

PARON : demande la possibilite de s'engager en COTE D'OR avec l'YONNE, la NIEVRE, la SAONE ET LOIRE et la COTE D'OR, la CS donne son accord.

Voir pour noter la modification de date engagement

Séniors à 11 jusqu'au 5/09/2022

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR

Le secrétaire de séance : S. DA SILVA